

Portiragnes, le 2 octobre 2026.

Par la présente, nous vous invitons à assister à l'assemblée générale de notre association qui se tiendra le **mercredi 28 octobre 2026 à 09H00 précises** à la Salle du Théâtre de l'Ardillon, située 41 avenue de Béziers à 34450 VIAS.

ORDRE DU JOUR :

1. Accueil
2. Mots de la Mairie de Vias et de la Mairie de Portiragnes
3. Contrôle des présences
4. Présentation des candidats au renouvellement du conseil syndical
5. Lancement de la procédure de vote pour le CS et dépouillement par le commissaire de justice
6. Désignation des scrutateurs et du secrétaire de séance
7. Approbation du PV de l'A.G.O. du 31 octobre 2024
8. Rapport des activités
9. Présentation des comptes et du bilan exercice 2025 - 2026 par Madame M. Boivin
10. Rapport du Commissaire aux comptes : Monsieur P. Chabbert
11. Approbation des comptes et de la gestion 2025 - 2026
12. Quitus au Conseil Syndical
13. Quitus au Commissaire aux comptes
14. Budget prévisionnel 2026 - 2027
15. Résolution N° 11 pour l'intégration du nettoyage des bordures des maisons privées dans le budget
16. Résolution N° 13 pour suppression des barbecues à braises
17. Confirmation d'organisation d'événements du « vivre ensemble »
18. Confirmation de la poursuite des mauvais payeurs et imputation des frais de mise en demeure
19. Confirmation de la résolution de l'AG 21 relative au respect des couleurs de boiseries et autres
20. Application d'une pénalité pour les mauvais payeurs à partir du 2^e rappel
21. Vote des résolutions
22. Bilan saison estivale 2026 et perspectives (M. J. Lamy)
23. Résultat des votes

Nous comptons sur votre présence massive.

Notre AG sera suivie d'un moment de convivialité au bar des Tamaris si la météo le permet.

Attention ! L'apéro ne démarrera qu'en présence du Conseil Syndical. Inutile de vous presser pour débiter les agapes avant les autres propriétaires.

Bien à vous.

Philippe HASTIR
Président



P.S. Selon nos statuts (article 9), seuls les propriétaires et usufruitiers sont autorisés à participer à l'A.G.

Veuillez nous communiquer vos observations s'il y a erreur d'adressage postal ou électronique.

Les personnes qui ne seront pas présentes, représentées ou qui n'auront pas transmis leurs bulletins de vote recevront par courrier postal recommandé le compte rendu et les décisions prises lors de l'A.G. C'est une obligation légale. Cet envoi sera imputé à hauteur de 20,00 € sur leur appel de fonds car la collectivité n'a pas à payer pour leur absence de représentation.

Association Syndicale Libre Les Tamaris et Les Portes du Soleil

Boite Postale n°1 FR-34420 Portiragnes- Plage SIRET 48129649900017 info@asltps.eu
Compte bancaire : 13506 10000 11550287000 36 BIC AGRIFRPP835 IBAN : FR76 1350 6100 0011 5502 8700 036

BULLETIN DE VOTE AG 28.10.26 **Renouvellement du Conseil Syndical**

Numéro de séquence :

Identification du lot (domaine, groupe n°) :

Nom du propriétaire ou usufruitier :

Date : / / 2026 Signature

Je renvoie mon bulletin **complété** à l'adresse courriel ag-tamaris@etude-ajc.fr ou à l'adresse postale de l'huissier

Ce bulletin sera dépouillé exclusivement par l'huissier et sera remis au président en début de séance. Vous pouvez choisir de 0 à 7 candidats en cochant la case attenante au nom.

Le fait de cocher plus de 7 noms annule votre bulletin.

<u>Membres sortants rééligibles du Conseil Syndical</u>		
➤	Monsieur Jean HABETS (administrateur)	
➤	Madame Bénédicte ISTACE (relations publiques)	
➤	Monsieur Marc VIERSET (vice-président)	
<u>Nouveaux candidats au Conseil Syndical</u>		
➤	Monsieur Christian BAIX	
➤	Monsieur Abel BERDOUDI	
➤	Madame Fabienne BRIQUET	
➤	Madame Viviane DEMUNCK	
➤	Monsieur Rudy DESOMBRE	
➤	Monsieur Fabrice EVRARD	
➤	Monsieur Michel JANQUART	
➤	Monsieur Elio LATESSA	
➤	Monsieur Joseph MARCHESE	
➤	Monsieur Marc MEREMANS	
➤	Monsieur Christian MERTENS	
➤	Madame Erika RAUSCH	
➤	Monsieur Pascal THISSEN	
➤	Monsieur Hughes VAN IMPE	

BULLETIN DE VOTE - AG 28/10/2026

Numéro de séquence :

Identification du lot (domaine, groupe n°) :

Nom du propriétaire ou usufruitier :

Date : / / 2026

Signature

Cochez la mention utile

- Je suis présent à l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 octobre 2026.
- Je pense être empêché de participer à l'A.G. du 28 octobre 2026 :
- Je renvoie mon bulletin **complété** à l'adresse courriel ag-tamaris@etude-ajc.fr ou à l'adresse postale du commissaire de justice, en rubrique, et donne mandat au président de séance de déposer mon bulletin dûment complété par mes soins dans l'urne lors de l'A.G. Ce bulletin sera remis au président en début de séance et sera dépouillé par le commissaire de justice.
- Je remets mon bulletin de vote à Monsieur / Madame....., propriétaire du lot pour me représenter.
Cette formule est la seule possibilité de donner pouvoir à un autre propriétaire.

	RESOLUTIONS AG ORDINAIRE	POUR	CONTRE
1	Approbation du PV de l'A.G.O. du 30/10/25		
2	Approbation du PV de l'A.G.E. du 12/12/25		
3	Approbation des comptes certifiés avec mise en réserve générale du boni de l'exercice		
4	Quitus (décharge) aux membres du Conseil Syndical sur les comptes et les actes de gestion		
5	Quitus (décharge) au Commissaire aux comptes		
6	Imputations comptables : tout versement sur le compte de l'ASL apure en priorité les créances les plus anciennes		
7	Maintien de la taxation individuelle de divers frais tels les envois recommandés à 50,00 € .		
8	Approbation du budget prévisionnel 2026-2027 (charges ASL appelées de 1.200 € / abonnement mensuel Internet 15€ compris)		
9	Application d'une pénalité de 100 euros en cas de deuxième rappel sur tout montant réclamé par le conseil syndical		
10	Confirmation du mandat donné au Conseil Syndical de poursuivre en justice les mauvais payeurs avec taxation à 100,00 € des mises en demeure à partir du troisième rappel.		
11	Entretien de toutes les bordures de voiries ainsi que celles-ci par l'entreprise Decalque (voir devis dans rapport moral)		
12	Confirmation de l'application des pénalités relatives au non-respect des couleurs disponibles à l'ASL et en cas de constat de constructions non autorisées par le Conseil Syndical, une astreinte de 100 € par semaine sera appliquée, et ce, dès ce jour. (résolution 12 du 08/04/2021)		
13	Interdire l'utilisation de barbecue à la braise en favorisant l'usage d'alternatives électriques ou au gaz		
14	Confirmation de votre souhait de poursuivre les activités d'animation favorisant le vivre ensemble (apéro AG, Halloween, pétanque...)		

Adresse postale du bureau de commissaires de justice : AJC - Commissaires de Justice
2, rue Edouard Vaillant
11100 NARBONNE

Association Syndicale Libre Les Tamaris et Les Portes du Soleil

Boite Postale n°1 FR-34420 Portiragnes- Plage SIRET 48129649900017 info@asltps.eu
Compte bancaire : 13506 10000 11550287000 36 BIC AGRIFRPP835 IBAN : FR76 1350 6100 0011 5502 8700 036